

DEC 11/2023 12408/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 août 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 août 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2023 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2023

E 18045

**Bruxelles, le 23 août 2023
(OR. en)**

12408/23

FIN 860

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception: 23 août 2023
Destinataire: Madame Esperanza SAMBLAS, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 11/2023 de la Commission.

p.j.: DEC 11/2023



BRUXELLES, LE 23/08/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	CE	-3 460 000,00
	CP	-3 460 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	CE	3 460 000,00
	CP	3 460 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 14/07/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	353 692 303,00	240 414 604,00
2 Virements	-141 324 000,00	-133 574 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	212 368 303,00	106 840 604,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	212 368 303,00	106 840 604,00
6 Prélèvement proposé	3 460 000,00	3 460 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	208 908 303,00	103 380 604,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,98 %	1,44 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/07/2023	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 3,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières qui découlent des protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) à conclure avec la République de Madagascar et la République de Kiribati ainsi que de financer les captures supplémentaires prévues par l'APPD et le protocole avec le gouvernement de la République des Seychelles.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 14/07/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	107 593 754,00	117 218 754,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	107 593 754,00	117 218 754,00
4 Crédits déjà utilisés	106 749 921,00	38 977 921,00
5 Crédits disponibles (3-4)	843 833,00	78 240 833,00
6. Renforcement demandé	3 460 000,00	3 460 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	4 303 833,00	81 700 833,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,22 %	2,95 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/07/2023	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle de 3,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement afin d'honorer les obligations financières de 2023 découlant des nouveaux protocoles de mise en œuvre des accords de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Madagascar (2023-2027) et la République de Kiribati (2023-2028), ainsi que de financer les captures supplémentaires relevant de l'exercice 2023 prévues par l'APPD et le protocole avec la République des Seychelles.

En ce qui concerne la République de Kiribati, à la suite de la proposition COM(2023) 251 de la Commission du 16 mai 2023, le Conseil devrait marquer son accord sur la conclusion et l'application provisoire du protocole de mise en œuvre d'ici au 31 juillet 2023. Le premier paiement relatif à l'accès est exigible dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur du protocole de mise en œuvre après la signature des deux parties, attendue pour la fin du mois de septembre.

À la suite de la proposition de la Commission au Conseil [COM(2023) 219 du 28 avril 2023] relative à la conclusion d'un nouveau protocole avec la République de Madagascar, la décision du Conseil, qui sert de base juridique pour la signature, a été adoptée le 26 juin et le nouveau protocole est entré en application à titre provisoire le 1^{er} juillet 2023. Le premier paiement relatif à l'accès est exigible dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur du protocole de mise en œuvre.

ANNEX

Transfers from the reserves for operational expenditure - Differentiated Appropriations on 14/07/2023

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations (in EUR)	Payment Appropriations (in EUR)
		Voted budget + adopted AB	353.692.303	240.414.604
		of wich SFPAs	48.725.000	28.225.000
		Decrease proposed under DAB 3/2023	-46.265.000	-96.765.000
		of wich SFPAs	-45.265.000	-24.765.000
		Total already released	141.324.000	133.574.000
		of wich SFPAs	0	0
		Total available for release	166.103.303	10.075.604
		of wich SFPAs	3.460.000	3.460.000
DEC 11	23/08/23	Mobilisation SFPAs Madagascar, Kiribati & Seychelles	3.460.000	3.460.000
		Remainder	162.643.303	6.615.604
		of wich SFPAs	0	0